

C.G.T.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
213, rue Lafayette
PARIS

C.G.T.

SECTION TECHNIQUE
DOCUMENTATION
DE LA METALLURGIE

BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 3 — Bi-mensuel



7 janvier 1949

SOMMAIRE :

Communiqués du Bureau Confédéral ..	3	L'augmentation des loyers ; vers les con-	
Note importante ; Résolutions du 27e Con-		ventions collectives d'Entreprise	6
grès ; Envoi supplémentaire du Bulle-		Sécurité Sociale	7
tin Confédéral	4	Cours de Militants	8
L'exemple de St-Amand-Tallende ; La Tré-			
sorerie	5		

CONFORMÉMENT
AUX DÉCISIONS
DU XXVII^e
CONGRÈS
CONFÉDÉRAL

RESPONSABLES SYNDICAUX

*avez-vous souscrit
les abonnements
à l'organe officiel
de la C. G. T.*

"LE PEUPLE" ?

Communiqués du Bureau Confédéral

Réunion du 29 Décembre 1948

Le Bureau Confédéral réuni mercredi 29 décembre, adresse l'assurance de son entière solidarité aux fonctionnaires, qui sous la direction de l'U.G.F.F. et de leurs organisations syndicales, viennent de réaliser dans la journée du 28 une première étape dans la défense de leurs légitimes revendications

Il salue la continuation et le renforcement de cette action qui après cette journée ne doit pas manquer de se développer à la base dans les services et bureaux des diverses administrations.

Il approuve les efforts d'union de l'U.G.F.F. et rappelle que la réalisation de la plus large unité reste le facteur essentiel et décisif du succès.

**

Le Bureau Confédéral devant la mise en application, à partir du 8 janvier 1949, de l'augmentation des loyers, rappelle que, s'appuyant sur les avis favorables du Conseil National Economique et du Conseil d'Etat, les travailleurs doivent agir dans les Entreprises pour arracher à partir du 1er janvier une augmentation des salaires compensatrice de l'augmentation des loyers qui leur est imposée.

**

Au moment où se prépare le renforcement considérable des restrictions d'électricité, amenant des modifications très graves des horaires de travail, le Bureau Confédéral proteste contre l'insuffisance des majorations des heures de nuit et du dimanche récemment décidées par le gouvernement.

Il appelle les travailleurs à réclamer pour les heures de nuit 33 % de majoration et 100 % pour les heures du dimanche.

**

Le Bureau Confédéral a dressé le bilan des der-

nières mesures qui viennent en fin d'année d'aggraver la condition des travailleurs :

- 1° Suppression de l'exonération fiscale des heures supplémentaires ;
- 2° Augmentation massive des impôts indirects ;
- 3° Menace de rétablissement de l'impôt céduaire avec un taux aggravé ;

Dans une telle situation, les travailleurs doivent plus que jamais s'unir et serrer les rangs pour défendre et améliorer leurs conditions d'existence conformément aux directives et revendications de la C.G.T. et de ses organisations.

**

Le Bureau Confédéral élève sa protestation contre l'inadmissible expulsion de France du général Fernandez, héros de la lutte républicaine en Espagne et des combats de la Libération en France, à l'heure même où le frère du sinistre Franco est officiellement reçu à Paris.

Il voit là une nouvelle affirmation de la politique néo-franquiste du gouvernement, contraire aux intérêts de la France, à la défense de la Liberté et de la Paix.

Il réclame pour Fernandez l'entier bénéfice du droit d'asile sans résidence surveillée.

**

Le Bureau Confédéral se félicite que les travailleurs à domicile aient enfin obtenu le bénéfice de l'indemnité de 2.500 francs opiniâtement réclamée par la C.G.T.

Le Bureau Confédéral adresse un télégramme de sympathie et ses vœux de prompt rétablissement à Julien Forgues, Secrétaire de l'Union Départementale de la Haute-Garonne, membre du groupe de la C.G.T. au Conseil National Economique, victime d'un très grave accident de tramway à Toulouse.

Réunion du 5 Janvier 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le 5 janvier 1949, appelle les travailleurs à accentuer leur action pour la lutte contre l'augmentation des loyers sans augmentation compensatrice des salaires.

Dans les entreprises, les travailleurs doivent réclamer à partir du 1er janvier 1949, l'augmentation des salaires pour faire face à l'augmentation

des loyers et aussi pour rétablir le pouvoir d'achat des salaires sans cesse dévalorisé par les mesures de hausses prises par le gouvernement.

Le Bureau Confédéral rappelle que ces mesures vérifient tout ce que la C.G.T. a dit concernant la volonté des grands capitalistes de porter les prix industriels à des taux sans cesse plus élevés que

ceux des prix agricoles, perpétuant la politique de vie chère et de diminution constante des conditions d'existence des travailleurs.

* *

Le Bureau Confédéral proteste contre la poursuite de la répression la plus odieuse contre les mineurs et en particulier contre l'arrestation du camarade Caron, secrétaire de l'Union des Syndicats du Pas-de-Calais.

L'acharnement avec lequel on prolonge ces mesures de vengeance contre les vaillants grévistes des mines, précisent l'opiniâtreté et l'esprit de suite avec lequel se poursuit la politique anti-ouvrière de classe du gouvernement.

* *

Le Bureau de la C.G.T. a entendu un rapport sur les négociations en vue de la conclusion d'une union douanière franco-italienne.

De ce rapport, il ressort clairement que l'ac-

cord que s'apprêtent à conclure les gouvernements français et italien, comporte les plus graves dangers pour les travailleurs de France et d'Italie, ainsi que pour l'indépendance nationale. Le Bureau Confédéral dénonce le caractère politique réactionnaire de ce projet d'accord qui constitue une des phases importantes du Plan Marshall.

Il estime nécessaire de poursuivre les conversations engagées sur ce sujet entre la C.G.T. et la C.G.I.L. en vue d'une action convergente des travailleurs de France et d'Italie contre les dangers communs qui les menacent.

* *

Le Bureau Confédéral se félicite de la magnifique victoire obtenue par les sportifs pour le collectif à 50 % de réduction pour les chemins de fer. Il invite ses syndicats à continuer la lutte pour étendre cette réduction à tous les groupes de plein air et de jeunesse.

Note importante

De nombreuses Unions départementales expédient individuellement à des secrétaires de syndicats le Bulletin Confédéral.

Il convient dans ce cas de faire savoir au bureau de poste que le Bulletin confédéral est enregistré à Paris à la Direction des P.T.T. et de n'affranchir qu'à 60 centimes au lieu de trois francs.

Envoi supplémentaire du "Bulletin Confédéral"

De nombreux Secrétaires d'Unions Départementales ont manifesté le désir de recevoir un quantité plus importante du « Bulletin Confédéral », afin d'en remettre un exemplaire à chaque Secrétaire de Syndicat.

Indépendamment des bulletins expédiés gratuitement, il nous est possible d'accéder aux demandes d'envois supplémentaires en les facturant au prix net de revient, soit :

8 francs l'exemplaire

Les commandes supplémentaires doivent parvenir au Bureau Confédéral (Secrétariat de B. Frachon).

RESOLUTIONS

du XXVII^{ème} Congrès Confédéral

Le XXVII^{ème} Congrès Confédéral de la C.G.T., après cinq jours de débats a pris d'importantes résolutions qui orientent toute l'activité confédérale.

Il est indispensable que tous les Syndicats possèdent ces résolutions, que la C.G.T. vient d'éditer dans une forte brochure de cent pages, au prix de 30 francs.

Les organisations syndicales bénéficieront d'une ristourne de 10 francs par brochure.

Unions départementales et Syndicats, passez vos commandes à la Librairie de la C.G.T.

Un exemple dont doivent s'inspirer tous les militants :

L'exemple de Saint - Amand - Tallende

L'U.D. du Puy-de-Dôme invitait, au début du mois de décembre le secrétaire du syndicat du Papier-Carton de Saint-Amand-Tallende :

1° A établir, après discussion avec les ouvriers, le cahier de revendications ;

2° A demander une entrevue au directeur de l'usine pour lui soumettre les doléances du personnel ;

3° A réunir le personnel pour lui rendre compte de l'entretien avec le patron, faire élire la direction syndicale et désigner quatre candidats pour l'élection des délégués du personnel.

Le secrétaire du Syndicat de Saint-Amand-Tallende répondit par la lettre suivante :

Mon cher camarade,

J'ai bien reçu ta lettre du 1er décembre dernier et je viens de suite te remercier de tout l'intérêt que tu me portes et des conseils que tu me donnes, mais, malheureusement, je ne vois pas réalisables les projets que tu formes dans ta lettre...

Ici, dans la boîte, il n'y a rien à faire, d'abord avec les ouvriers qui sont en majorité carrément hostiles à la C.G.T., ceux qui ne sont pas hostiles ne peuvent pas bouger par la crainte qu'ils ont du patron, et d'autres qui n'ont aucune opinion, qui écoutent, mais à qui il ne faut rien demander.

Pour ma part, je ne peux pas bouger, je suis trop visé, j'ai besoin de gagner ma vie, j'ai une femme et un gosse et je ne puis pas, pour l'instant, aller ailleurs.

Je sais bien que cela ne devrait pas être, que c'est une atteinte directe contre la liberté de conscience, contre le droit syndical, mais je sais aussi, et tu le sais comme moi, que nous nous débattons dans le plus pourri des régimes capitalistes et que, de cette façon-là, ce sont ceux qui mettent ces libertés sous les pieds, qui sont les plus forts.

Remarque que je suis pessimiste jusqu'à un certain point. Je suis sûr que de-

main la classe ouvrière, et toutes les classes laborieuses seront plus fortes que tous les oppresseurs et affameurs, mais voilà, il n'est pas là encore, ce DEMAIN... Surtout quand je regarde et quand j'écoute autour de moi ici, je désespère, heureusement que ce n'est pas partout la même chose.

Je t'ai expliqué la situation ici en général, et la mienne, en face des temps que nous vivons. Je ne peux pas prendre de responsabilités, ici, personne ne voudra en prendre.

Remarque, si je croyais que ma sécurité soit assurée par la loi, c'est-à-dire qu'on ne puisse pas me « virer », je ne les aurai jamais quittées les responsabilités, et je serais prêt à les reprendre.

J'espère que tu ne m'en voudras pas. Je me rends compte que je fais bien piètre figure à côté de toi qui a tant lutté encore pour la bonne cause de ceux qui travaillent. Personnellement, je ne cache pas mon admiration et ma reconnaissance envers toi et tous ceux qui, comme toi, luttent pour le pain de ceux qui sont tous les jours à la peine.

Peu convaincus par les « arguments » de cette lettre, le secrétaire de l'Union départementale et la secrétaire départementale du Papier-Carton se rendirent sur place.

Ils prirent contact avec les ouvriers de l'usine qui, sur leurs indications, établirent un cahier de revendications qu'ils présentèrent à la direction.

Salaires, primes diverses, hygiène, sécurité, élection des délégués du personnel, reconnaissance du syndicat, furent discutés.

La délégation obtint satisfaction sur un certain nombre de points et fit, à 21 heures, un compte rendu devant le personnel convoqué par tambour de ville et par le moyen du porte à porte.

Les résultats ?

1° Trente-deux ouvriers et ouvrières sur quarante donnèrent leur adhésion à la C.G.T. ;

2° Une nouvelle direction syndicale fut élue ;

3° Quatre ouvriers furent désignés comme candidats aux élections de délégués du personnel.

Quelques jours plus tard, les ouvriers nous informaient :

a) Que la plupart des salaires avaient été relevés ;

b) Que des primes de rendement, variant de 1.000 à 3.000 francs avaient été données au personnel.

*

**

Cet exemple est tout à fait typique des résultats que l'on peut obtenir dans les entreprises, quand on fait confiance aux travailleurs, que l'on prend contact avec eux pour les aider à établir leurs revendications, et à les faire triompher.

Cet exemple démontre à quel point des militants fatigués, ayant perdu confiance, parce qu'ils se sont séparés de l'ensemble des travailleurs de leur entreprise, constituent un écran dangereux, un frein, un obstacle au développement de l'action revendicative, au rendement de l'organisation syndicale.

Ajoutons que cette fatigue, ce scepticisme ont le plus souvent comme origine des méthodes personnelles de travail isolant le camarade, le laissant seul en face des difficultés nombreuses, et amenant son découragement.

Il est sûr que si le secrétaire du Syndicat du Papier-Carton avait travaillé collectivement, il aurait mieux apprécié l'état d'esprit des ouvriers et aurait eu conscience des possibilités qui étaient offertes.

Ajoutons enfin, que l'excellente initiative du Secrétaire de l'Union Départementale et de la Secrétaire départementale du Papier-Carton démontre que la liaison directe et personnelle avec la base donne des résultats et que se substituant aux circulaires et aux lettres ce sont de telles méthodes qu'il convient partout de généraliser.

Un bon baromètre : la Trésorerie

Chaque année, avant d'entamer le nouvel exercice, les Unions Départementales ont la bonne habitude de provoquer la réunion de la Commission de contrôle financier.

Sans être une pratique générale, bon nombre d'entre elles adresse au Bureau Confédéral, une copie du procès-verbal établi à cette occasion.

Afin de compléter l'examen de la situation actuelle auquel a donné lieu les réunions de cadres syndicaux qui se sont tenus dans la plupart des départements, nous demandons à chaque U.D. de nous faire parvenir, dès que possible, le compte rendu de la réunion de la Commission de contrôle ainsi qu'une copie du procès-verbal signé par les commissaires.

L'AUGMENTATION DES LOYERS

Face à la duperie de l'Allocation-Logement pour compenser l'augmentation des loyers :

AUGMENTATION PROPORTIONNELLE DES SALAIRES, RETRAITES ET PENSIONS, A PARTIR DU 1er JANVIER 1949.

Pour calmer l'effervescence légitime qui se développe chaque jour davantage chez les millions de locataires intéressés par l'augmentation des loyers, au fur et à mesure qu'approche le prochain terme et que les propriétaires commencent à préciser leurs intentions, le Gouvernement vient de publier le décret instituant l'Allocation-Logement.

Malgré quelques modifications apportées au texte qui fut soumis à l'avis du Conseil National Economique et repoussé par lui, l'Allocation-Logement est une duperie et une escroquerie. C'est dans la suppression inadmissible du salaire unique aux familles d'un enfant de plus de 10 ans, c'est-à-dire dans la poche des familles travailleuses que le décret va chercher les 2.900.000.000 fr. de ressources nécessaires à l'octroi d'une allocation-logement insuffisante et n'intéressant qu'une faible minorité de familles.

L'allocation-logement n'est en principe accordée qu'aux familles ayant plus de 2 enfants. Sur deux millions de familles intéressées, elle ne sera effectivement touchée que par environ 350.000. Il faut en effet remplir les conditions suivantes :

1° Avoir un logement d'un nombre de pièces correspondant au nombre d'enfants ;

2° Avoir un logement d'un prix de loyer égal ou supérieur au prix de logement type prévu en correspondance avec le revenu global de la famille, prestations familiales, prime prénatale et de naissance, y compris.

Tous les mal-logés, soit par manque de moyens financiers, soit par impossibilité matérielle, seront donc exclus. Seuls les bien-logés en profiteront ; mieux ils seront logés, plus ils en bénéficieront.

Le caractère antidémocratique de cette législation est donc évident.

Nous ne donnerons pas le détail du mode de calcul très compliqué de cette allocation-logement. Elle est déterminée en pourcentage des allocations-familiales, et suivant un taux à la fois proportionnel au nombre d'enfants, et à l'écart existant entre le loyer minimum correspondant au revenu global de la famille ouvrière intéressée, et le loyer imposé au 1er janvier 1949. L'allocation minima est de 120 francs par mois.

On peut donc affirmer que l'Allocation-Logement ne résoud rien. C'est pourquoi le Conseil National Economique d'une part et le Conseil d'Etat de l'autre, se sont prononcés en faveur d'une augmentation générale et proportionnelle des salaires, traitements, retraites et pensions, compensatrice de l'augmentation des loyers, à partir du 1er janvier 1949.

A l'approche du terme, pour pouvoir payer l'augmentation qui leur est imposée, les travailleurs doivent donc, sans délai, et surtout, se rassembler dans les entreprises. En s'appuyant sur l'avis favorable du Conseil National Economique et du Conseil d'Etat, ils présenteront aux patrons une demande d'augmentation immédiate des salaires, à partir du 1er janvier 1949, compensatrice de l'augmentation des loyers.

Autour de cette revendication qui va intéresser la totalité des travailleurs, l'union de tous doit se faire dans les entreprises pour engager l'action nécessaire et obtenir satisfaction.

Le terme est là.

Partout dans les entreprises il faut exiger une rallonge pour payer l'augmentation.

Vers les Conventions Collectives d'Entreprise

La Commission Supérieure des Conventions Collectives devant les désaccords multiples volontairement soulevés dans les commissions paritaires nationales d'industrie par les représentants patronaux, et ayant réussi à empêcher jusqu'à ce jour la signature de conventions nationales, s'est saisie sur la demande du ministre du Travail des points principaux de litige entre patrons et ouvriers :

Respect du droit syndical, droit de grève, maintien des avantages acquis, réglementation de l'embauchage et du débauchage, en constituent l'essentiel, ceux sur lesquels l'obstruction patronale s'exerce de la façon la plus systématique dans toutes les diverses commissions d'industrie.

La délégation de la C.G.T. dont la représentation à la Commission Supérieure a été constamment réduite par décision arbitraire du ministre du Travail pour faire place aux scissionnistes de F.O. et aux représentants de la C.G.C. a participé sans aucune illusion à cette discussion pour fournir une nouvelle preuve de sa volonté d'avancer dans ce domaine.

Nous disons, sans illusion, car on devait s'attendre au maintien, voire même au renforcement du raidissement patronal.

Celui-ci n'a pas tardé à se manifester, d'abord dans une première discussion sur les libertés syndicales, puis ensuite sur le problème de l'embauchage et du licenciement et du maintien des avantages acquis.

La volonté des représentants patronaux est nette, ils ne veulent accepter que de vagues formules, des affirmations platoniques et sans effet, se refusent à des précisions, encore moins à des pas en avant.

Il en découle qu'une telle discussion ne peut donner de résultats. Si nous laissons les choses continuer ainsi, 1949 se terminera comme 1948, sans qu'aucune convention collective nationale n'ait été signée.

Il convient donc de rappeler que le 27e Congrès de la C.G.T. a précisé que si l'obstruction du C.N.P.F. continuait à s'exercer sur le plan national, les organisations syndicales devraient, sans plus attendre chercher localement et surtout dans les entreprises la solution, en accrochant directement les directions patronales pour la signature de conventions collectives d'entreprise.

Dernièrement, au cours d'une assemblée du C.N.P.F., les dirigeants de cette centrale ont vitupéré contre les directions d'entreprises ou de branches, qui, nonobstant la discipline patronale se laissent entraîner à de telles signatures.

C'est donc que les dirigeants patronaux reconnaissent que là se trouvent pour les travailleurs des possibilités de solution.

Placés sur le terrain de l'entreprise, en effet, les syndicats ouvriers, leurs sections syndicales peuvent profiter des circonstances et du rapport des forces pour obtenir des résultats.

Cette indication doit être d'autant plus retenue qu'elle confirme l'orientation du 27e Congrès, qui a mis l'accent sur l'action des sections syndicales dans les entreprises et précisé que c'est là où sont les travailleurs que doit se développer l'action pour les revendications et par conséquent se créer un terrain favorable à la signature des conventions collectives.

LA SECURITE SOCIALE

Le Gouvernement, malgré l'opposition du Conseil Supérieur de la Sécurité Sociale se prépare à promulguer un arrêté pris en application des décrets-lois de septembre 1948, qui modifie l'ordonnance du 4 octobre 1945 et porte les plus graves atteintes à la structure de la sécurité sociale, préparant sa complète étatisation en vue de son englobement dans le budget national déficitaire.

Le Conseil National du Patronat Français de son côté poursuit ses attaques pour réduire les presta-

tions, diminuer les versements patronaux et placer la Sécurité sociale sous la domination de son paternalisme.

Le danger est grand et immédiat, il exige une rapide action de masse de tous les assurés sociaux.

Les organisations syndicales trouveront ci-dessous, présenté sous la forme de tract, un résumé de la situation de la Sécurité Sociale où chacun pourra puiser arguments et renseignements à utiliser par tous les moyens avec toute initiative.

A- L E R T E

Assurés Sociaux

Malades, invalides, accidentés du travail

Vieux travailleurs dans la misère

Dans la Presse, au Parlement, au Gouvernement.

ON SE PREPARE A ETRANGLER DEFINITIVEMENT LE REGIME ACTUEL DE LA SECURITE SOCIALE.

Malades, jeunes et futures mamans, invalides, accidentés du travail, vos maigres prestations sont menacées.

Vieux travailleurs on veut prolonger votre effroyable misère.

Au Conseil National du Patronat Français, l'un des leaders, M. Meunier, vient de déclarer : « *qu'il fallait serrer la vis de la Sécurité Sociale, système qui a trop duré.* »

Pendant ce temps, le ministre des Finances s'apprête à étatiser la Sécurité Sociale, pour mieux pouvoir disposer de ses fonds.

Pour justifier cette offensive réactionnaire, mensonges, fausses statistiques, calomnies contre les administrateurs et le personnel, sont massivement utilisés.

On exagère les difficultés actuelles de l'assurance-maladie.

On invente des romans sur le volume des frais de gestion, sur l'absentéisme, sur le nombre des milliards du déficit que seule connaît cette branche.

Mais on se tait sur les dizaines de milliards nouveaux qui chaque trimestre, s'entassent sans être utilisés à la Caisse nationale de Sécurité Sociale, alors que l'on refuse d'augmenter l'allocation aux vieux travailleurs.

Au 25 octobre 1948, l'encaisse de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale était de 75 milliards.

Ces milliards sont pour la quasi totalité, versée à la Caisse des Dépôts et Consignations, c'est-à-dire à la disposition d'un Ministère des Finances, au budget toujours plus déficitaire, sans que l'on ne s'inquiète de ce qui peut leur être advenu.

MAIS VOICI UN AUTRE SCANDALE DE LA SECURITE SOCIALE.

C'est par milliards que les pillards capitalistes exerçant leur rapine contre les malades, les invalides, les accidentés du travail, les vieillards, détournent les cotisations ouvrières et ne versent pas aux Caisses les cotisations patronales.

Les fonctionnaires de la commission du bilan national, reconnaissent eux-mêmes, dans leur rapport qu'au lieu de 30 % des charges sociales officiellement reconnus et répercutés sur les prix, c'est seulement 20 % qu'elles atteignent effectivement.

Façon malhonnête et illégale, particulièrement odieuse, d'augmenter les profits capitalistes sur la maladie et la misère.

30 milliards environ de cotisations ont ainsi en 1948 été retirées aux Caisses de Sécurité Sociale.

ASSURES SOCIAUX,

Sur ces 30 milliards, plus de 11 milliards vous ont été retenus sur vos salaires et se trouvent détournés de leur destination, frustrant les caisses des sommes nécessaires à leur équilibre, et les vieux travailleurs de l'augmentation de l'allocation qui leur est indispensable.

Cela s'appelle une escroquerie, un détournement de fonds que l'on peut poursuivre devant les tribunaux.

N'est-ce pas pour vous cacher tout cela que l'on fait grand tapage d'un tas d'autres choses plus secondaires, comme le volume soi-disant trop exagéré des frais de gestion, les avantages « scandaleux » du personnel, les abus de l'absentéisme, arbitrairement présentés comme les principaux responsables des difficultés d'équilibre des Caisses.

La vérité, c'est que la Sécurité Sociale gère pour l'ensemble à 5 % et à environ 10 % de ses ressources pour les seules Caisses Primaires.

Quelle Administration ou Service Public peut donner de pareils taux ?

On met en cause les avantages d'une convention collective allouée au personnel, qui ne fait que témoigner de l'esprit social des administrateurs.

Mais on ne vous dit pas que la source essentielle des difficultés actuelles de l'assurance-maladie provient de l'écart de plus en plus grand entre les salaires et les prix. (Les recettes suivent l'évolution des salaires, les dépenses la montée accélérée des prix.)

On ne vous parle pas par exemple, DU SCANDALE DE L'AUGMENTATION DES PRIX DE JOURNEE D'HOPITAUX.

Dans la région parisienne, pour la chirurgie, le prix de la journée d'hôpital a atteint le chiffre astronomique de 2.057 francs, soit 60 fois le prix de 1938.

La journée d'hôpital est aussi chère que la journée aux grands hôtels internationaux de luxe, comme le Claridge, le Ritz, l'Astoria, etc. Il en est de même dans toute la France.

ASSURES SOCIAUX,

Ceux qui attaquent la Sécurité Sociale, ceux qui calomnient les administrateurs et le personnel, essayent ainsi de discréditer la grande Confédération du Travail, qui a toujours soutenu cette belle législation.

La C.G.T. n'a cessé de signaler les imperfections, les tracasseries dont patissent les assurés sociaux et qui développent parfois chez eux un mauvais état d'esprit vis-à-vis de l'institution : attentes trop longues aux guichets, démarches trop nombreuses et compliquées, dossiers qui s'égarerent, contrôle médical mal organisé... tout cela est connu de la C.G.T.

Mais n'oubliez pas que les administrateurs C.G.T., malgré que vous leur ayez accordé 65 % des voix aux élections, n'ont pas la majorité dans les Conseils ; la collusion des scissionnistes avec les représentants patronaux les ont le plus souvent éliminés des postes responsables.

Il faut les aider, les appuyer pour :

Améliorer le fonctionnement des caisses.

**Lutter contre la diminution des prestations,
Arracher l'augmentation de l'allocation aux Vieux travailleurs,**

Faire rendre gorge aux pillards de la Sécurité Sociale,

Obtenir que la gestion des Caisses soit confiée aux représentants des assurés et qu'elle échappe à toute main-mise de l'Etat.

Pour cela, tous ensemble, groupez-vous.

Venez aux permanences, prendre contact avec les administrateurs élus, pour obtenir d'eux tous renseignements, et aussi leur apporter vos plaintes, vos désirs, vos suggestions.

Partout, **dans les localités, dans les entreprises,** réalisez votre unité pour, avec la C.G.T., **défendre la Sécurité Sociale.**

Car défendre la Sécurité Sociale, c'est défendre le progrès social, la Démocratie, la Liberté et la Paix.

Cours de Militants

Les Fédérations et les Unions Départementales vont recevoir ces jours-ci 5 brochures « Cours de militants », une sixième et dernière brochure de cette série suivra incessamment.

Cette série de « cours » a été éditée par le Bureau Confédéral afin de servir de manuel à tous nos cours du soir du premier degré, et afin d'être également mis en vente à tous les travailleurs dans les permanences syndicales et dans les sections syndicales.

Chacune de ces brochures est vendue 12 francs aux organisations syndicales. Son prix de vente à l'unité ou à la série ne devra pas excéder 15 francs.

**

Ces brochures doivent permettre de tenir nos cours du soir dans de meilleures conditions. Partout utilisées, elles permettront, en effet, d'unifier notre formation des militants syndicaux et d'éviter les initiatives parfois dangereuses que certaines organisations ont prises dans le passé. Remises à chaque camarade qui suit les écoles du soir, les brochures permettent de supprimer les cours professés et de les remplacer par des séances de discussions dirigées, beaucoup plus profitables à l'étude féconde.

POUR CES COURS DU SOIR, FEDERATIONS ET UNIONS DEPARTEMENTALES ONT POUR ROLE PRINCIPAL D'EN IMPULSER LA CREATION ET DE LES CONTROLER ENSUITE.

C'est pourquoi nous vous demandons d'établir rapidement la liste des cours du soir à ouvrir dans l'année et de nous faire passer rapidement commande d'autant de séries de « Cours » qu'il y aura de camarades à suivre ces écoles.

**

Afin d'être à même d'approvisionner les permanences syndicales pour la vente au détail, nous demandons en particulier aux Unions Départementales de passer commande de plusieurs dizaines de séries.

Nous rappelons enfin que vous devez pousser au maximum tous les efforts pour que par centaines vos militants syndicaux s'inscrivent à l'Ecole par Correspondance de la C.G.T., école qui ne fait pas double emploi avec les écoles du soir mais qui permet de donner une formation théorique à tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent, pour diverses raisons, suivre les écoles du soir.

Tout courrier et toutes demandes sur ces sujets doivent être adressés à :

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
Section d'Education

213, rue Lafayette, PARIS (10e).

C.C.P. 62-84 PARIS.



Imprimerie I.P.A.L.

27, rue de la Michodière, Paris-2e



Le gérant : R. DUISABOU